

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 11 JUILLET 2023

A 14h00, Siège - Salle 1

Procès-Verbal

Le onze juillet deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège - Salle 1, sous la présidence de Monsieur Pierre BUREAU.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (14) : Jean-Claude BORDONNAT, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Gaëtan DE TROGOFF, Dany GRELLIER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Roland MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Nathalie JADAUD.

Absents (11) : Madame Sylvie BAZANTAY, Monsieur Serge BOUJU, Monsieur Benjamin COUSSEAU, Monsieur René DOCHLER, Madame Stéphanie FILLON, Madame Séverine GROYER, Madame Rachel MERLET, Madame Maryse NOURISSON-ENOND, Madame Claire PAULIC, Monsieur Philippe ROBIN, Monsieur Bernard SALMON.

Date de convocation : 05-07-2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEES.....	2
PRÉCÉDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL.....	2
PRECEDENT BUREAU : INFORMATION SUR LE COMPTE-RENDU	Erreur ! Signet non défini.
DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION : LE PRESIDENT REND COMPTE	Erreur ! Signet non défini.
DELIBERATIONS.....	2
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	2
Produits boutique : fixation des tarifs à partir du 18 juillet 2023	2
RESSOURCES HUMAINES	6
Refonte du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP Office de Tourisme 2023.....	6
Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service	9
Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles	10
QUESTIONS DIVERSES.....	Erreur ! Signet non défini.

Le Président du CA de l'office de tourisme, Philippe ROBIN, ainsi que le Vice-Président en charge du tourisme, Serge BOUJU, étant absents, il a été procédé à l'élection d'un Président de séance. Pierre Bureau a été élu à l'unanimité.

ASSEMBLEES

PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Produits boutique : fixation des tarifs à partir du 18 juillet 2023

Délibération DEL-OT-2023-023

Rapporteur : Pierre BUREAU

Il s'agit d'adopter les tarifs des produits boutique applicables à compter du 18 juillet 2023.

Il est proposé de confier au président la possibilité de préciser la marge de réduction applicable sur le prix de vente dans le cadre de promotions spéciales (montants de -10% à -50% de réduction) conformément aux limites fixées par le conseil d'administration par la grille tarifaire suivante :

TARIFS	VENTE en €	-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
PETJES						
Bracelets	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
Porte-clés peluches 9 cm (Glitter-Key)	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €		
Peluche 14 cm	6,00 €	5,40 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	
Peluche 20 cm - ECOMBACK	8,00 €	7,00 €	6,50 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Peluches 20 cm Glitter eyes	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
Colliers	3,50 €	3,20 €	3,00 €	2,50 €	2,00 €	
VAH						
Bouclier Lancelot	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
Dague Princess	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot 42 cm	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot 60 cm	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Coiffe princess	14,00 €	12,60 €	11,20 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €
Arbalète bois 3 flèches	25,00 €	22,50 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €	
Londji						
Memo Jungle	14,90 €	13,41 €	12,00 €	10,00 €	8,94 €	7,45 €
Memo - I'm a Pirate	14,90 €	13,41 €	12,00 €	10,00 €	8,94 €	7,45 €
Puzzle- My River	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle- My Bike	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle- I'm a Knight	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle - Go to the medieval Times	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Puzzle - Welcome to my home	14,90 €	13,41 €	12,00 €	10,00 €	8,94 €	7,45 €
Je suis une princesse	19,90 €	17,91 €	15,00 €	13,00 €	11,94 €	
Fiesta Crafts Ltd						
Pencils animaux	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Pencils personnages	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Crayon bic princesse	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,00 €	2,70 €	2,25 €
Magnets personnages	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €	2,70 €	2,25 €
Geste Editions						
Dictionnaire humoristique de Poitou et des Charentes	8,00 €					
Coloriage des insectes et des petites bêtes	3,90 €					
Coloriage Marais Poitevin	3,90 €					
Châteaux romans en Poitou Charente	45,64 €					
Les P'tits secret des chevaliers et des châteaux forts	5,50 €					
Les P'tits secrets des Deux-sèvres	5,50 €					
Les P'tits secret de la Préhistoire et de la Vallée de l'homme	5,50 €					
Les P'tits secret de la ferme	5,50 €					
Les P'tits secret de la forêt	5,50 €					
Collection "Se souvenir de ..." + nom de ville	4,95 €					
Bocage Bressuire Remarquable	25,00 €					
Se Souvenir "Les Argentaonnais dans la Grande Guerre"	25,00 €					
Bressuire, il y a 100 ans en cartes postales	9,90 €					
Châteaux, manoirs et logis	19,00 €					
Dictionnaire des noms de rues de Bressuire	4,95 €					
L'apéro jeu Poitevin	6,90 €					
Peluchon, le Baudet du Poitou	14,00 €					
Peluchon : Les Toqués de la ferme	14,00 €					
Les Vacances de Peluchon	14,00 €					
Crapoto et le Boyé du poitou	14,00 €					
Crapoto et la Brioche vendéenne	14,00 €					
Puzzle à colorier - Peluchon et les animaux de la ferme	4,95 €					
Jeu de 7 famille - Le Poitou	6,90 €					
Jeu de 7 famille - Le Moyen âge	6,90 €					
Jeu de 7 famille - Les Guerres de Vendées	6,90 €					
Nord Deux-Sèvres - Bressuire et le Bocage	9,90 €					
Deux-sèvres - Chemin faisant	14,77 €					
La Petite Eglise - format poche	9,90 €					

25 % de rétrocession de commission par le fournisseur - sur prix HT du livre

Ouvrages							
Revue d'histoire du Pays Bressuirais	13,00 €						
Lettre & objets, guerre 1914-1915 dans le Bocage Bressuirais	8,00 €						
Les balades de Jazy "Derrière la haie"	11,00 €						
La Grande Guerre et les Deux-sèvres	10,00 €						
Au Cœur de la Vendée	19,90 €						
Année 60, une jeunesse bressuiraise	25,00 €						
Année 40-50, un Bressuire fort occupé	29,00 €						
Pleins feux sur Loublande	25,00 €						
Le Château de Mauléon	20,00 €						
Jeanne Robin	14,90 €						
Cartes Postales							
L'unité	0,60 €						
Carte postale	1,00 €						
Carte postale panoramique	1,50 €						
Carte postale panoramique	1,00 €						
Lot de 3 cartes	1,50 €						
Lot de 5 cartes	2,50 €						
Carte postale	2,00 €						
Randonnée							
Fiches 2 volets	0,50 €						
Fiches 3 volets	0,60 €						
Impression fiches 79 Rando en Deux-Sèvres	0,30 €						
Marais Poitevin à Bicyclette	4,00 €						
Topo guide des Deux-Sèvres à pied	14,00 €						
Topo guide Sèvre Nantaise	12,80 €						
Topo guide Vélo Francette	14,90 €						
Produits Alimentaires							
Bouteille Bock Highland	11,00 €						
Duhomard rouge	10,00 €						
Autres produits							
Plaque émaillée Duhomard	18,00 €						
Porte-jetons en cuir	5,00 €						
Porte-monnaie en cuir	12,00 €						
Cahier de coloriage du Bocage Bressuirais	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €		
Alexandra Diffusion							
Dé à coudre	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €	
Magnet plaque de ville	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Magnet Rectangle	3,90 €	3,50 €	3,30 €	2,90 €	2,50 €	2,00 €	
Magnet Plaque de rue	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €	
Mug (anse ronde - blanc)	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €	
Pot de 6 crayons	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €	
Crosby soft touch	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €	
Stylo Monroe	1,90 €	1,71 €	1,52 €	1,33 €	1,14 €	0,95 €	
Set de 7 gommes avec visuels	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €		
Gomme à l'unité	1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €		
Règle couleur 30 cm + visuels	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €	
Porte-clefs lampe Mcqueen soft touch	3,50 €	3,20 €	3,00 €	2,50 €	2,00 €		
Porte-clefs 3 formes	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €	
Porte-clef goutte bois métal	4,90 €	4,41 €	3,92 €	3,43 €	2,94 €	2,45 €	
Trousse Gold	7,00 €	6,00 €	5,50 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €	
Trousse Cuba	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €	
carnet gold	7,00 €	6,00 €	5,50 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €	
Puzzle tubes	7,90 €	7,00 €	6,00 €	5,53 €	4,74 €	3,95 €	
Sac Hobia	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €	
Briquet essence	7,50 €	7,00 €	6,00 €	5,50 €	4,50 €	4,00 €	
Décapuleur	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €		
Porte-clés rectangle double	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,70 €		
Affiches - petit format	7,00 €	6,50 €	5,50 €	5,00 €	4,00 €	3,50 €	
Affiches - grand format	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €	
carte postale 10*15	1,50 €						
Crayon de bois naturel et gomme	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,50 €	1,20 €		
Carnet spectrum	8,00 €	7,00 €	6,50 €	5,50 €	5,00 €		
Mug mousqueton	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,50 €		
Mini Mug	8,00 €	7,00 €	6,50 €	5,50 €			
Couteau bois poisson	14,00 €	12,50 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €		
Couteau bois camping	14,00 €	12,50 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €		
Couteau multifonction	13,00 €	11,70 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €		
Couteau bricoleur	13,00 €	12,00 €	11,00 €	10,00 €	8,50 €		
Crayon prestige naturel incolore et gomme	2,50 €	2,40 €	2,30 €	2,20 €	2,00 €		
Crayon mine 4 couleurs	3,00 €	2,90 €	2,80 €	2,50 €	2,00 €		
Yoyo bois	4,00 €	3,90 €	3,80 €	3,50 €	3,00 €		
Sifflet bois	4,00 €	3,90 €	3,80 €	3,50 €	3,00 €		
Magnet soft touch Rectangle	3,90 €	3,50 €	3,30 €	2,90 €	2,50 €	2,00 €	
Magnet soft touch Rectangle	3,90 €	3,50 €	3,30 €	2,90 €	2,50 €	2,00 €	
Porte-clés décapuleur	3,90 €	3,50 €	3,30 €	2,90 €	2,50 €	2,00 €	
Petite cuillère	7,00 €	6,50 €	6,00 €	5,00 €	4,50 €		

Produits déjà existants en boutique

Produits déjà existants en boutique

MUSEE DE MAULEON - Livre artiste Buffard Emilien				- €	- €						
Les orphelins du Poopó : récits d'un lac disparu	30,00 €	30 % de retrocession de commission par le fournisseur									
VILLE DE BRESSUIRE - Service des Archives											
Théâtre et cinéma	8,00 €	10 % de retrocession de commission par le fournisseur									
Foires-expositions	8,00 €										
ESIAM											
Porte monnaie triangulaire magique	5,00 €	4,50 €									
Chouettes - tissu - Petite	2,50 €	2,25 €									
Chouettes - tissu - Moyenne	3,50 €	3,15 €									
Poules - tissu - Petite	2,50 €	2,25 €									
Poules - tissu - Moyenne	3,00 €	2,70 €									
Poules - tissu - Grande	3,50 €	3,15 €									
Etui	7,50 €	6,75 €									
Tot bag	9,00 €	8,10 €									
Porte-clés animaux en cuir	3,50 €	3,15 €									
Boucles d'oreilles en cuir	4,00 €	3,60 €	3,20 €								
Porte-clés cuir Peau Esiam	3,50 €	3,15 €									
Porte-clés nom de ville tressé en cuir	5,00 €	4,50 €									
Porte-clés Chaussure en cuir	5,00 €	4,50 €									
Porte-clés Animaux 3D	3,00 €	2,70 €									
GRAPHICINE											
Tasse à café blanche en céramique caractère	6,50 €	20 % de retrocession de commission par le fournisseur									
Tasse à café blanche en céramique Tampon Bressuire ou Mauléon	6,50 €										
Tasse à café blanche en céramique Coeur Bressuire ou Mauléon	6,50 €										
Tasse à café blanche en céramique Blason Mauléon	6,50 €										
Cartes postales Caractère	0,80 €										
Cartes postales Princesse	0,80 €										
Cartes postales Princesse	0,80 €										
C'est un carton											
Pot à crayons GRAFIK 2 liserés couleur	25,00 €						15 % de retrocession de commission par le fournisseur				
Pot à crayons GRAFIK 2 bagues papier marbré	25,00 €										
Boîte GRAFIK dessus papier marbré	25,00 €										
Boîte GRAFIK dessus cuir logoté Mauléon	26,00 €										
Vide-poche GRAFIK liseré couleur	18,00 €										
Vide-poche GRAFIK bague papier marbré	18,00 €										
Cadre GRAFIK bague papier marbré	18,00 €										
Miroir/vase											
Atemporelle											
Revue Le Picton	9,00 €	20 % de retrocession de commission par le fournisseur									
Billetterie											
Bioparc - Basse saison ADULTE	23,40 €										
Bioparc - Basse saison ENFANT	17,95 €										
Bioparc - Haute saison ADULTE	23,90 €										
Bioparc - Haute saison ENFANT	18,50 €										
Zoo des Sables - ADULTE	16,40 €										
Zoo des Sables - ENFANT	12,30 €										
JLK France											
Boule à neige	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €						
Terra Aventura											
Médaille J'aime Terra Aventura - Lot de 5	15,00 €										
Médaille Zaccros - Lot de 5	15,00 €										
Casquette - Lot de 5	15,50 €										
Sac à dos - Bad Poiz	29,50 €										
Atelier des trésors											
Médaille du souvenir	2,00 €										

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à :

- **adopter les tarifs des produits des 2 boutiques (Mauléon et Bressuire) tels qu'exposés ci-dessus applicables à partir du 18 juillet 2023 ;**
- **approuver les conditions de vente telles qu'exposées ;**
- **confier au président la possibilité de préciser la marge de réduction applicable sur le prix de vente dans le cadre de promotions spéciales (montants de -10% à -50% de réduction) conformément aux limites fixées par le conseil d'administration par la grille tarifaire ;**
- **autoriser Monsieur le Président à établir tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Refonte du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP Office de Tourisme 2023

Délibération DEL-OT-2023-024

Rapporteur : Pierre BUREAU

Annexe : règlement interne RIFSEEP Régie OT 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-13, L713-1, L714-4 à L714-8,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-997 modifié du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Vu la délibération DEL-OT-2017-022 du conseil d'administration du 20/12/2017 instaurant le régime indemnitaire de la Régie OT;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2023 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant le Règlement interne du Régime indemnitaire 2023 ci-annexé ;

Le RIFSEEP est entré en vigueur au sein de la Régie de l'office de Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le régime indemnitaire alors instauré, était principalement assis sur des notions de catégorie d'emploi (A, B, C) telles que les dispositions réglementaires le prévoyaient.

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et ses établissements rattachés ont considérablement évolué depuis l'instauration du RIFSEEP et il s'avère qu'il doit être revu pour mieux prendre en compte les réalités des postes et assurer ainsi une plus grande équité salariale à poste comparable et sortir de la logique de catégorie qui peut s'avérer assez réductrice et ne pas correspondre aux responsabilités ou aux technicités mises en œuvre par les agents.

Cette refonte a fait l'objet de larges échanges tant en réunion de direction qu'en réunions de dialogue social afin d'établir les cotations des postes de l'agglomération et de ses établissements rattachés et les affecter dans les groupes de fonction selon la méthode retenue.

Le RIFSEEP s'applique aux agents :

- fonctionnaires stagiaires ou titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

En outre, il est précisé ci-après les montants maximums par filière et par cadre d'emploi appliqués :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois	Corps d'équivalence fonction publique de l'Etat Arrêtés ministériels	Groupes de fonction	IFSE	CIA
			Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
Attachés territoriaux	Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés) <u>Arrêté du 3 juin 2015</u>	Groupe 1	36 210€	6390€
		Groupe 2	32130€	5670€
		Groupe 3	25500€	4500€
		Groupe 4	20400€	3600€
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) <u>Arrêté du 19 mars 2015</u>	Groupe 1	17 480 €	2380€
		Groupe 2	16 015€	2185€
		Groupe 3	14 650 €	1995€
Adjoins administratifs territoriaux	Adjoins administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) <u>Arrêté du 20 mai 2014</u>	Groupe 1	11340€	1260€
		Groupe 2	10 800 €	1200€

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois	Corps d'équivalence fonction publique de l'Etat Arrêtés ministériels	Groupes de fonction	IFSE	CIA
			Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
Techniciens territoriaux	Techniciens supérieurs du développement durable <u>Arrêté du 5 novembre 2021</u>	Groupe 1	19 660 €	2680€
		Logement pour nécessité absolue de	13 760 €	2680€
		Groupe 2	18 580 €	2535€
		Logement pour nécessité absolue de service	13005€	2535€
		Groupe 3	17 500 €	2385€
		Logement pour nécessité absolue de	12 250€	2385€
Agents de maîtrise Adjoints techniques territoriaux	Adjoints techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés) <u>Arrêté du 28 avril 2015</u>	Groupe 1	11340€	1260€
		Logement pour nécessité absolue de	7090€	1260€
		Groupe 2	10 800 €	1200€
		Logement pour nécessité absolue de service	6750€	1200€

Dépenses et recettes sont imputées sur le budget de rattachement concerné.

Le Conseil d'Administration de la Régie de l'Office de Tourisme est invité à :

- **appliquer aux agents de la régie Office de Tourisme les décrets susmentionnés pour chaque grade concerné de la fonction publique territoriale ;**
- **adopter la définition des critères permettant la cotation des postes, conformément au règlement interne annexé à la présente délibération ;**
- **adopter le règlement interne du régime indemnitaire annexé à la présente délibération ;**
- **décider que les agents, dont l'application de la prime de fonction conduit à un régime indemnitaire inférieur à celui antérieurement versé, conservent le montant de ce régime antérieur, sous l'appellation d'une indemnité différentielle, étant précisé que l'indemnité est versée sur la base des décrets applicables à chaque cadre d'emploi concerné,**
- **mettre en application ce nouveau régime indemnitaire à effet du 1er juillet 2023 ;**
- **abroger et de remplacer la délibération DEL-OT-2017-022 du 20 décembre 2017 susvisée ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Délibération DEL-OT-2023-025

Rapporteur : Pierre BUREAU

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article L2 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Les agents qui se déplacent pour les besoins du service (*mission, action de formation statutaire ou de formation continue*) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas exposés dans ce cadre.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la prise en charge est fixée à 17,50 € par repas, qu'il s'agisse du repas du midi ou de celui du soir. Le petit-déjeuner ne saurait être pris en charge à ce titre.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Ce montant forfaitaire fera l'objet d'une réévaluation automatique dès lors qu'une revalorisation réglementaire du dit-montant sera instaurée.

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (*factures, tickets*) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **décider de l'instauration d'un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles

Délibération DEL-OT-2023-026

Rapporteur : Pierre BUREAU

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1 ;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public.

Pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme d'approuver, d'autoriser le Président à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **approuver le remplacement des agents indisponibles**
- **autoriser Monsieur le Président à recruter les agents remplaçants**
- **prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance ayant été levée à 14h30.

Monsieur Pierre BUREAU,

Le secrétaire de séance,
Madame Anne-Marie REVEAU